

RETRAITÉ-E-S

Stop à la baisse du pouvoir d'achat !

→ par Michelle Lauton, membre de la commission administrative

Les retraité.e.s seront bientôt 16 millions, près du tiers de la population. Il faut stopper l'érosion de leur pouvoir d'achat.

Selon le Conseil d'orientation des retraites⁽¹⁾, la pension moyenne (1 216 € net/mois) augmenterait un peu au-delà de l'inflation du fait de l'effet noria, les nouvelles pensions étant plus élevées que les antérieures (meilleurs salaires des néo-retraité.e.s, plus qualifié.e.s et aux carrières plus complètes). Le pouvoir d'achat net des retraité.e.s s'est dégradé au milieu des années 1990, sauf pour les plus modestes dans le secteur privé : hausses de prélèvements sociaux sur les retraites, évolutions propres

aux divers régimes (AGIRC, Fonction publique).

Depuis les réformes (1993, régime général ; 2003, Fonction publique), les pensions sont toutes indexées sur l'indice des prix à la consommation, ce qui ne garantit pas le pouvoir d'achat des retraité.e.s :

- au fur et à mesure de l'avancée en âge, la consommation évolue : certaines dépenses baissent (restauration, transport, habillement, prêts à l'habitat ou à la consommation...), tandis que d'autres augmentent (alimentation, chauffage, santé⁽²⁾) ; épargne chez cer-

tains prévoyant des risques de dépendance. Les dépenses contraintes pèsent lourdement sur les petites pensions (36 % en moyenne et jusqu'à 75 % pour les 20 % de ménages aux revenus les plus faibles) ;

en 2012 et 7,9 % en 2013 (1,08 million de personnes). Pour les retraité.e.s de l'ESR, les périodes de précarité ou de travail à l'étranger et les décotes induisent une pension inférieure aux 75 % du

Le niveau de vie des salarié.e.s progresse en moyenne de 1 % par an, celui des retraité.e.s diminue

- ces dernières années, diverses mesures ont influé : suppression de la demi-part fiscale pour les personnes seules ayant élevé des enfants, imposition de la majoration de 10 % pour les retraité.e.s ayant élevé trois enfants, hausses de la TVA, instauration de la CASA⁽³⁾ de 0,3 %... Tant et si bien que le décrochement des pensions sur les salaires est manifeste :

- le niveau de vie des salarié.e.s progresse en moyenne de 1 % par an, celui des retraité.e.s diminue. En vingt ans l'écart de niveau de vie salarié-retraité atteint 22 % et depuis 2003, il se creuse entre SMIC et pensions ;
- le taux de pauvreté chez les retraité.e.s a augmenté : 7,7 %

salaires pleins au moment de la liquidation. Sans compter l'impact des années de gel du point d'indice.

Pour les retraité.e.s comme pour les actif.ve.s, il faut arrêter cette érosion du pouvoir d'achat. Cela signifie : modifier le mode de calcul de l'évolution des pensions, revenir sur les conditions de départ à la retraite et associer les retraité.e.s et leurs organisations aux négociations. ●

(1) <https://lc.cx/44dn>

(2) En 2008, les dépenses de santé des plus de 75 ans étaient sept fois plus élevées que celles des 16-25 ans ; et les complémentaires santé – dont la MGEN – augmentent leurs cotisations.

(3) Contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie.



En vingt ans, l'écart de niveau de vie salarié-retraité a atteint 22 %.